Comment et pourquoi adhérer à la CATZH ?

Un engagement simple

L'adhésion à la CATZH consiste à signer une charte vous engageant à ne pas détruire la zone humide pour laquelle vous adhérez.

Bénéficiez d'une expertise gratuite

L'adhésion vous permet de bénéficier d'un diagnostic de votre zone humide et d'une assistance technique gratuite (conseils sur sa gestion, son utilisation, sa restauration et sa valorisation éventuelle, cahier des charges des travaux éventuels, recherche de financements, montage de dossiers...)

Accédez au réseau de gestionnaires

Les adhérents forment un réseau de gestionnaires pouvant partager leurs expériences, participer à des réunions techniques et formations sur les zones humides, recevoir le bulletin d'informations de la CATZH Pyrénées centrales...



Sortie nature sur la zone humide de la Hiasse à Aucun, 65

La préservation et la gestion durable des zones humides sont désormais reconnues d'intérêt général ; leur protection est donc une obligation légale (loi sur l'eau du 03/07/1992).

Tous les travaux les touchant sont soumis à déclaration ou à autorisation.

Avant toute action sur une zone humide ou à proximité, je contacte : o pour des conseils , la CATZH,

o pour les aspects règlementaires, la DDT de votre département.

Dans les Hautes-Pyrénées :

Service Environnement Risques et Forêt 3 rue Lordat BP 1349 65013 Tarbes cedex 05-62-51-41-41 ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr

En Haute-Garonne:

Service environnement eau forêts Unité service police de l'eau Cité administrative Bât A Bd A. Duportal BP 70001 31074 Toulouse cedex 9 Tél: 05 61 10 60 12 ddt@haute-garonne.gouv.fr

Zone d'intervention de la CATZH Pyrénées centrales



Cellule d'Assistance Technique Zones Humides des Pyrénées centrales 20 place Valentin Abeille 31210 Montréjeau 05-61-95-49-60 aremip2@gmail.com www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr

La CATZH Pyrénées centrales est portée et animée par une association naturaliste basée à Montréjeau (31): l'AREMIP



Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées



La Cellule d'Assistance Technique Zones Humides des Pyrénées centrales





Vous êtes propriétaire ou usager de zones humides? Des spécialistes vous répondent, vous conseillent et vous accompagnent dans la gestion de ces milieux.

Diagnostic gratuit

Accompagnement technique

Adhésion volontaire

Conseils de gestion







Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional





La vous accompagne pour une gestion durable des zones humides!

C'est quoi une zone humide?

Tourbières, sources pétrifiantes, prairies humides, landes, bras morts, marais, mares, annexes fluviales...

Une zone humide c'est:

« un terrain exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire"



L'arrêté du 25 juin 2008 précise qu'une zone humide peut être délimitée sur la base des relevés pédologiques, de la végétation ou de son cortège de plantes.

Une Valorisation possible:



Pâturage extensif

Mise en défens de sources

> Découverte pédagogique...

Des milieux menacés

Au niveau national, environ 67 % des zones humides ont disparu depuis le début du XXe siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990.

A l'échelle locale, leur régression est due à la déprise agricole entrainant la fermeture du milieu, au drainage ou à la multiplication des infrastructures (urbanisation, voieries...)

Les services rendus par les zones humides:

- Régulent les flux d'eau en stockant et en restituant progressivement : agit sur la quantité d'eau
- Filtrent et régule les polluants : agit sur la qualité de l'eau
- Accueillent une biodiversité spécifique des zones humides
- Certains milieux, comme les tourbières, stockent énormément de CO2 et sont des alliés face au changement climatique.



Gentiane pneumonanthe



Fadet des Laîches

ous êtes une collectivité, un entreprise?

ous êtes propriétaire ou gestionnaire d'une zone humide?

ous vous posez des questions, vous avez un projet, vous souhaitez valoriser votre zone humide?



Abreuvement par « buvette » et protection d'une mare